

ARTICLE 1. Champ d'application

Le service « Site Internet marchand » est un service de la Société Nouvelle de Matériaux, société à responsabilité limitée au capital de 1 536 000 euros, dont le siège social est situé à Champblanc, 16 370 CHERVES RICHEMONT. Le site www.garandaumateriaux.com et ses dérivés offrent à leurs utilisateurs, en accès gratuit sur Internet, l'information disponible au moment de leur connexion.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par la Société Nouvelle de Matériaux auprès de clients professionnels comme consommateurs (ci-après « Client(s) »), désirant acquérir les produits proposés à la vente par la Société (ci-après « Produit(s) ») sur le site Internet www.garandaumateriaux.com (ci-après le « Site »). Elles ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la Société Nouvelle de Matériaux et le Client et précisent notamment les conditions de commande, de paiement, de livraison et de gestion des éventuels retours des produits commandés par le Client.

Toute vente réalisée sur le Site par la Société Nouvelle de Matériaux sera exclusivement régie par les stipulations des présentes conditions, qui seront obligatoirement validées par le Client lors de la validation de sa commande.

En achetant les produits en ligne, le Client déclare utiliser les services du site www.garandaumateriaux.com en accord avec le droit applicable et les conditions générales suivantes. La Société Nouvelle de Matériaux se réserve le droit de ne pas satisfaire à une commande du Client en cas de non-respect par celui-ci des présentes CGV ou de demande exorbitante et/ou anormale. Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour s'engager et acquérir les Produits proposés sur le Site. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation expresse, préalable et écrite de la Société Nouvelle de Matériaux, prévaloir sur les présentes conditions

ARTICLE 2. Conditions d'utilisation sur le site Internet : www.garandaumateriaux.com

1. Les informations contractuelles sont présentées en langue française et feront l'objet d'une confirmation reprenant ces informations contractuelles au moment de la procédure d'achat en ligne. La Société Nouvelle de Matériaux se réserve le droit d'annuler toute commande d'un Client avec lequel existerait par exemple un litige de paiement sans que celui-ci puisse réclamer une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit.

2. La validation par le Client de sa commande, vaut acceptation des présentes Conditions générales pleinement et sans réserve. Les données enregistrées par la Société Nouvelle de Matériaux sur le site www.garandaumateriaux.com ou les retranscriptions des appels téléphoniques entre le Client et les services de la Société Nouvelle de Matériaux constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre la Société Nouvelle de Matériaux et ses clients. Les données enregistrées par le système de paiement constituent la preuve des transactions financières.

3. Caractéristiques des Produits :

Les caractéristiques principales des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits, sont présentées sur le Site et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Les photographies et autres médias n'entrent pas dans le champ contractuel. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles. Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande, le choix et l'achat d'un Produit relevant de la seule responsabilité du Client. Pour les fournitures de certains matériaux (notamment : carrelage, pierre reconstituée et pierre naturelle, bois et produits intégrant du bois), les dimensions, nuances de couleur, aspect, structure, poids peuvent être soumis à des variations inhérentes à leur fabrication ou à leur nature, entrant dans les tolérances d'usage. Tous les textes et images présentés sur le site sont réservés, pour le monde entier, au titre des droits d'auteur et de propriété intellectuelle. Leur reproduction, même partielle est strictement interdite sans l'accord formel de la société.

4. La Société Nouvelle de Matériaux se réserve le droit, afin de respecter les délais de livraison, de substituer un produit à un autre à la condition que ce produit soit identique et d'une valeur égale ou supérieure à celui commandé.

ARTICLE 3. Commande

Pour passer commande, le Client doit au préalable s'identifier ou s'enregistrer sur le site www.garandaumateriaux.com.

Les commandes Hors France Métropolitaine ne pourront pas être acceptées.

Le Client choisit ses produits et les ajoute à son panier. La validation définitive de la commande est prise en compte après avoir vérifié sa commande, et notamment les conditions tarifaires définitives de livraison, accepté les Conditions Générales de Vente et choisi un mode de paiement.

Le Client s'assure d'avoir renseigné ou vérifié sous sa responsabilité les informations exactes et complètes requises relatives notamment à l'adresse de livraison et à l'adresse de facturation de ses produits.

La Société adresse par e-mail au Client un accusé de réception de la commande reprenant les termes de sa commande ainsi qu'un numéro de commande à l'adresse électronique fournie par le Client. Cet e-mail de validation de Commande signifie seulement la prise en compte de la commande du Client par la Société, la commande sera vérifiée en agence (disponibilité, délai et tarification) et sera confirmée par un nouveau mail de validation qui constitue le contrat de vente entre les parties.

La commande n'est définitive qu'à partir du paiement du prix correspondant.

SURFACES ET DIMENSIONS DES PRODUITS :

Les produits sont vendus à l'unité de stock, les prix au m², ml, kg sont toujours donnés à titre indicatif.

ARTICLE 4. Disponibilité des produits commandés.

Les offres de produits et prix sont valables tant qu'ils sont visibles sur le site. L'évaluation des stocks n'a que valeur indicative. En cas d'indisponibilité du produit commandé, le Client en sera informé dans les meilleurs délais par l'intermédiaire du compte client et/ou par email et aura la possibilité d'annuler sa commande si l'option d'échange ne lui convient pas. Le Client aura alors la possibilité de demander le remboursement des sommes déjà versées au plus tard dans les trente (30) jours suivant son paiement. En cas d'impossibilité d'échange, la Société Nouvelle de Matériaux se réserve le droit d'annuler la commande et de rembourser les sommes versées. L'indisponibilité du produit ne saurait engager la responsabilité de la Société Nouvelle de Matériaux, ni ouvrir droit à des dommages et intérêts pour le Client.

ARTICLE 5. Paiement et conditions de paiement

1-Prix :

1.1. Les prix des produits vendus sur le site www.garandaumateriaux.com sont indiqués en euros et ne comprennent pas les frais de port ni les consignes. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros au moment de la commande. Les prix de vente des produits peuvent être modifiés à tout moment par la Société Nouvelle de Matériaux sur le Site. Les prix pourront être révisés notamment en fonction de l'évolution des tarifs de nos fournisseurs, de notre politique commerciale, des variations résultant des coûts de main d'œuvre, du cours des matières premières et des frais de transport.

1.2. Au prix de vente des produits commercialisés sur le site, il convient d'ajouter les frais de livraison chez le Client des produits commandés ainsi que, le cas échéant, les frais de consignation de chaque palette livrée. Le délai maximum de retour des palettes est de 2 mois à compter de la livraison effective.

IMPORTANT : Les frais de port sont calculés en fonction des informations communiquées par le Client lors du choix des produits effectués sur le site et mis à jour automatiquement dès que de nouvelles informations sont communiquées ou de nouveaux choix effectués. Les frais de port définitifs dus par le Client sont indiqués dans le panier du Client à la fin de la sélection des produits, et sont rappelés dans le récapitulatif de la commande qui précède la validation.

1.3. Les produits sont toujours facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande sous réserve d'erreurs typographiques ou de modification de TVA appliquée par la France qui serait immédiatement répercutée. En cas d'erreur typographique sur le prix d'un Produit sur le Site, ou de prix manifestement erroné ou dérisoire, la Société signalera aux Clients concernés ladite erreur et pourra annuler la commande du (des) Produit(s). Les tarifs promotionnels du site s'appliquent pour la période de promotion indiquée et dans les zones indiquées sur le site internet.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application de la réglementation française ou de celle d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client et viennent s'ajouter au prix de vente (Exemple : eco-taxe outillage).

2. Paiement : Le règlement des achats s'effectue par cartes bancaires sur le site : carte bleue, Eurocard, Mastercard et Visa acceptées en France. **SEUL L'UTILISATEUR EST RESPONSABLE DU PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE DU SERVICE PROPOSÉ.**

3. Sécurisation des paiements en ligne : Les données concernant la carte de paiement du client ne sont pas archivées par la Société Nouvelle de Matériaux. L'information sécurisée parvient directement et uniquement à l'établissement bancaire mandaté par la Société. Par la validation du bon de commande, le Client garantit disposer des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi. La Société Nouvelle de Matériaux certifie que les coordonnées de cartes de paiement sont cryptées grâce au protocole SSL (Secure Socket Layer).

ARTICLE 6. Mode de livraison

Les produits sont livrables suivant les conditions décrites lors du passage de la commande. Le Client devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre une livraison et un déchargement optimal et sécurisé des produits commandés.

A cet effet, l'étape « livraison » du site www.garandeaumateriaux.com comporte des informations qu'il convient de remplir le plus soigneusement possible car elles détermineront de manière essentielle le traitement de la livraison. La Société ne peut être tenue responsable des éventuelles erreurs de saisie et des conséquences qui peuvent en découler. La Société se réserve le droit de faire supporter au Client les frais liés à la réexpédition ou à la représentation du (des) Produit(s) résultant d'une information erronée communiquée par le Client.

Toute erreur ou manquement dans les informations communiquées exonéreront la Société ou le transporteur de toute responsabilité concernant la livraison. En particulier, compte tenu du caractère lourd de certaines livraisons, l'accessibilité au lieu de livraison des transporteurs est à la charge du Client et devra être confirmé sur l'imprimé dit « informations livraison ». Le Client devra également communiquer lors de la commande les mesures particulières de circulation et de sécurité existantes sur le lieu de livraison. La livraison sera effectuée par le(s) fournisseur(s) partenaire(s) saisi(s) de tout ou partie de la commande ou par les propres camions de livraison de la Société Nouvelle de Matériaux.

La livraison ne pourra intervenir qu'une fois la commande validée par le Client et le paiement effectuer dans son intégralité.

La date de livraison effective, seule opposable à la Société Nouvelle de Matériaux fera l'objet d'une confirmation par courrier électronique ou par téléphone de la part de la Société Nouvelle de Matériaux au Client. Il convient d'être présent obligatoirement lors de la livraison de la commande pour permettre une livraison dans les meilleures conditions possibles. En cas d'absence au moment de la livraison, les frais d'une seconde livraison seront à la charge de l'acheteur.

La livraison s'entend en limite de propriété (« pas de porte »), au plein air et sans manutention supplémentaire.

Il est précisé que l'opération de déchargement est réalisée par le transporteur mandaté par la Société Nouvelle de Matériaux ou son fournisseur partenaire sous la direction et l'entière responsabilité du Client. En conséquence, ce déchargement est expressément stipulé à la charge et aux risques de l'acheteur (notamment en cas de détérioration du colis).

La Société se réserve le droit de refuser la livraison des Produits dans certaines zones difficiles d'accès pour le transporteur (montagnes, îles...). La Société décline toute responsabilité si un dommage quelconque survient sur le lieu de livraison en raison d'un accès difficile ou d'un terrain non approprié.

Lors de la réception de la commande et avant le départ du transporteur, le Client doit procéder à l'ouverture et à la vérification du contenu du (des) colis livré(s), tant en ce qui concerne la conformité apparente que la quantité commandée. Le Client signera à cet effet un bon de livraison.

En cas d'anomalie apparente (et notamment : emballage abîmé, Produits manquants, abîmés ou cassés), il appartiendra au Client de :

- décrire de manière précise sur le bon de livraison l'état des Produits (exemples : « miroir brisé », « erreur de coloris », « erreur de dimension »...)
- faire co-signer les éventuelles réserves par le transporteur

- dans les 3 jours suivant la livraison, en informer la Société en contactant soit son agence, soit le Service Clients via l'espace contact du Site : contactmateriaux@groupegarandeau.com en précisant son nom, prénom et adresse ainsi que le numéro de la commande concernée. En cas de livraison non conforme à un client professionnel, toute réclamation doit nous être adressée par LRAR dans les 8 jours qui suivent la livraison de la marchandise. La Société communiquera au Client son accord ou son refus sur la demande de retour des Produits dans les meilleurs délais. En cas d'accord, les frais de retour seront à la charge de la Société.

En l'absence de réserves précises et justifiées, la livraison sera considérée conforme à la commande, dégageant la Société et le transporteur de leurs obligations au titre de la livraison, sans que cela ne fasse obstacle à l'application ultérieure le cas échéant des garanties conventionnelles ou légales.

Dans l'hypothèse où la livraison à l'adresse indiquée par le Client ne serait pas possible (par exemple : erreur de saisie dans l'adresse de livraison, n'habite pas à l'adresse indiquée...), la Société reprendra contact avec le Client pour redéfinir les modalités de mise à disposition de sa commande, les frais de re-livraison seront à la charge du client. A défaut de nouvelles requêtes du Client dans un délai de quarante-cinq (45) jours calendaires après la 1ère présentation de la livraison à l'adresse initialement indiquée par lui lors de sa commande, la Société pourra disposer librement de tout Produit non livré et conserver le montant versé à la commande, sans préjudice des pénalités applicables. Toute modification d'adresse de livraison par le Client une fois que l'expédition est en cours pourra entraîner un surcoût à la charge du Client.

Par ailleurs, la société Nouvelle de Matériaux se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client avec lequel un litige en cours existerait avec la Société Nouvelle de Matériaux.

ARTICLE 7. Délais de livraison

Les produits commandés étant potentiellement disponibles chez plusieurs fournisseurs, les délais d'expédition indiqués sur les fiches produits ainsi que sur les pages de passage de commande sont valides sous réserve de rupture de stock ou de retard de livraison imputables au fournisseur. Ils sont validés de manière ferme par email et/ou téléphone lors de la prise de rendez-vous pour la livraison.

Les livraisons s'effectuent hors week-end et jours fériés et pendant les heures de travail légales.

Pour les commandes de produits ayant plusieurs livraisons, chaque partie distincte de la commande sera livrée sur la base du délai le plus long des produits la constituant.

Malgré le soin apporté aux livraisons, la Société Nouvelle de Matériaux ne saurait être tenue responsable des conséquences dues à un retard de

livraison ou à une perte de colis causés par un tiers.

Toute annulation de commande, quel qu'en soit le motif, et acceptée par la Société Nouvelle de Matériaux donnera droit au seul remboursement des sommes versées. Aucun dédommagement relatif à cette annulation ne pourra être demandé.

En revanche, la Société ne saurait être tenue responsable des conséquences liées à un retard ou à une suspension de livraison dû à un cas de force majeure tel que défini à l'article « Responsabilité – Force majeure » des Présentes CGV ou d'événements indépendants de la volonté de la Société ou de celle de ses fournisseurs ou résultant de la faute ou de l'erreur du Client dans la fourniture des informations requises.

ARTICLE 8. Facturation

Une facture détaillée est adressée au client à la commande de la marchandise et reste disponible en archive dans l'espace client accessible par mot de passe. La facture définitive est disponible après la livraison complète.

ARTICLE 9. Garanties et Responsabilité

Les Produits bénéficient, sur présentation de la facture, des dispositions relatives aux garanties légales. Certains produits bénéficient de garanties contractuelles qui sont celles accordées par les fabricants des produits vendus par la Société.

Article 9.1 – Garanties légales

La Société est tenue des défauts de conformité des Produits à la commande dans les conditions des articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation, ainsi que des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Garantie de conformité

Le Client, dans le respect des conditions prévues par la loi :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du Produit pour agir
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit durant les vingt-quatre (24) mois suivant la délivrance du Produit.

Garantie des vices cachés

Le Client peut invoquer un défaut caché, inhérent au Produit et le rendant impropre à son utilisation. Si les conditions des articles 1641 et suivants du Code civil sont respectées, il peut demander soit la résolution de la vente, soit une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

Les garanties légales s'appliquent indépendamment des éventuelles garanties commerciales.

Extraits du Code de la Consommation et du Code civil

Extraits du Code de la Consommation : Garantie de conformité

Art. L.217-4. Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Art. L.217.5. – Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle

- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L.217-7. – Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à partir de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, sauf preuve contraire. Pour les biens vendus d'occasion, ce délai est fixé à six mois.

Le vendeur peut combattre cette présomption si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du bien ou le défaut de conformité invoqué.

Article L.217-9. – En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur.

Art. L.217-12. – L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Art. L.217-16. – Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Extraits du Code civil : Garantie des vices cachés

Art. 1641. – Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Art. 1648 alinéa 1. – L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Article 9.2 – Garantie commerciale

L'étendue des garanties commerciales ne saurait excéder celles accordées par les fabricants. Ces garanties sont valables sous réserve d'une utilisation conforme et normale des marchandises, du respect des prescriptions techniques (D.T.U.) et des recommandations des fabricants. Sont exclus de la garantie commerciale, le remplacement des consommables ainsi que les dysfonctionnements liés à un défaut d'entretien et/ou à l'usure normale des marchandises. Cette garantie s'applique indépendamment des garanties légales et ne s'y substitue pas. La garantie commerciale est susceptible de différer des garanties légales quant à son contenu, ses modalités de mise en œuvre, sa durée, son étendue etc.

Article 9.3 – Responsabilité – Force majeure

Le Client reconnaît et accepte, dans toute la mesure admise par la réglementation applicable et notamment celle applicables aux Clients consommateurs, que la Société ne pourra être tenue pour responsable que des seuls dommages matériels directs relevant d'une faute dument prouvée, à l'exclusion :

- des cas de force majeure et cas fortuits

- des actions ou omissions fautives du Client dans la mise en œuvre des présentes conditions générales de vente

- de la réparation des dommages indirects, d'un préjudice moral, de coûts, de pertes, de la diminution de chiffre d'affaires ou des bénéfices, ou des passifs de quelque nature que ce soit.

La responsabilité de la Société ne pourra, en tout état de cause, pas excéder le montant total effectivement versé par le Client en règlement de la commande. Toute demande ou réclamation sera prescrite de plein droit dans un délai d'un an à compter du jour de la remise de l'Offre au Client.

ARTICLE 10. Service après-vente

Seuls les produits sous garantie sont pris en compte par le service après-vente.

Afin de faire appliquer cette garantie, il convient de contacter le service SAV par courrier électronique contactmateriaux@groupegarandea.com en précisant les désordres observés et les conditions dans lesquelles ils apparaissent. Le service prend alors contact par téléphone avec le Client pour organiser le retour des marchandises défectueuses. Le cas échéant, le Client doit accorder à la Société Nouvelle de Matériaux toute facilité pour procéder à la constatation matérielle de ces vices. Les frais de port de retour sont à la charge du Client.

Les produits réparés dans le cadre de la garantie sont renvoyés au Client aux frais de la Société Nouvelle de Matériaux.

Toutefois, si la garantie n'est pas applicable, un devis sera adressé au Client et aucune réparation ne sera effectuée sans accord de sa part. Le produit sera retourné au Client à ses frais.

ARTICLE 11. Droit de rétractation

1. Ouverture d'un droit de rétractation pour le Client

Pour toute commande effectuée sur le Site, le Client Consommateur (hors client Professionnel) dispose, en application de l'article L.221-18 du Code de la consommation, d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la délivrance des Produits au Client suite à leur livraison ou leur retrait.

Pour exercer son droit de rétractation, il suffit que le Client Consommateur transmette au service SAV de la société Nouvelle de Matériaux par courrier électronique à contactmateriaux@groupegarandea.com ou courrier simple à l'adresse indiquée sur la facture, la demande de retour avant l'expiration du délai de quatorze jours. (un formulaire de rétractation est disponible sur simple demande au service clientèle).

Le client Consommateur doit retourner les articles de sa commande, à ses propres frais (sans possibilité de remboursement des frais de retour par la Société Nouvelle de Matériaux), accompagné de la facture et d'un courrier en recommandé avec accusé de réception.

Seuls seront acceptés les produits à l'état neuf, complets (notices, accessoires) et dans leur emballage d'origine. Si le délai expire un samedi, dimanche ou jour férié, il est prorogé au premier jour ouvrable suivant le jour d'expiration.

Le remboursement intégral de la commande, y compris transport, ainsi annulée et retournée interviendra par chèque ou virement à l'attention de la personne dont le nom figure sur la facture dans un délai de quatorze (14) jours après le retour et le contrôle de l'ensemble des produits en entrepôt.

2. Absence de droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.121-28 du Code de la consommation, les produits suivants ne peuvent faire l'objet d'un droit de rétractation de la part du Client :

– Les produits qui du fait de leur nature ne peuvent être réexpédiés ou sont susceptibles de se détériorer ou de se périmérer rapidement.

Ces produits s'entendent d'une manière générale, au sens de la jurisprudence, des produits suivants: béton, agrégats, sables, ciment, plâtres, enduit, ragréages, etc.

Par ailleurs, il est expressément indiqué que cette catégorie inclut également les produits possédant un compteur kilométrique et/ou compteur horaire, dont tout kilomètre effectué impacterait de façon immédiate et indéniable la valeur, rendant ainsi impossible leur remise dans le circuit de commercialisation dont ils sont issus, et de ce fait leur revente.

– Les produits confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive :

Les menuiseries, Les planchers béton, le Béton prêt à l'emploi, la Peinture teintée, etc...

Les rendus de marchandises non imputables à la société et acceptés par la Société Nouvelle de Matériaux subiront en tous les cas une minoration égale à 15% de la valeur de facturation.

ARTICLE 12. Service clientèle

Pour toute information ou question, notre service Client est à votre disposition sur Internet contactmateriaux@groupegarandea.com à la rubrique «contact».

ARTICLE 13. Informations confidentielles

La Société Nouvelle de Matériaux s'engage à ce que toutes les informations qu'elle recueille concernant l'utilisation par le Client du service de commerce électronique afin d'acheter ou d'obtenir un produit, permettant d'identifier ce dernier soient considérées comme des informations confidentielles de La Société Nouvelle de Matériaux. Nonobstant ce qui précède, il pourra divulguer des statistiques globales et des informations démographiques générales relatives au Client et à ses activités, qui n'identifient pas les produits ou n'y font pas référence, ou qui n'utilisent ni ne se réfèrent autrement à une marque, à un nom commercial ou un logo de La Société Nouvelle de Matériaux.

Le Client a la possibilité de refuser de recevoir des messages promotionnels des partenaires commerciaux de La Société Nouvelle de Matériaux, lors de son inscription, de sa commande ou, une fois inscrit, en modifiant ses informations personnelles en ligne.

La Société Nouvelle de Matériaux se réserve le droit d'informer par e-mail ses clients de l'évolution de ses propres services ou offres commerciales ainsi que d'inciter au dépôt d'avis sur les produits commercialisés sur www.garandeaumateriaux.com.

Le Client a la possibilité de supprimer son inscription. Aucune information personnelle concernant le Client ne sera alors conservée par la Société Nouvelle de Matériaux hormis celles concernant les éléments comptables.

Le Client s'oblige à n'employer les informations ainsi obtenues qu'à des fins licites, conformément à la législation en vigueur, et à respecter les conditions générales ci énoncées ou toute autre indication donnée dans le cadre des présentes conditions générales.

La Société Nouvelle de Matériaux rappelle que les informations destinées au Client ne doivent pas être divulguées à un tiers. Le Client sera tenu responsable pour toute utilisation sans autorisation de ces informations confidentielles dont il aura été la cause.

La Société Nouvelle de Matériaux utilise les informations sur la personne du Client, qui ont été prélevées et traitées dans le cadre de son inscription et qui sont nécessaires à la réalisation des services proposés par la Société Nouvelle de Matériaux. Au cas où les dispositions légales imposeraient l'accord spécifique du Client pour la communication de données précises, ce dernier pourra, au cours de son inscription, en cliquant sur le bouton correspondant pour le désactiver, refuser de donner son accord. L'accord donné par le Client peut être à tout moment révoqué par l'envoi d'un courrier Électronique au service Clientèle.

ARTICLE 14. Garanties – responsabilité limitée

Le Client utilise les services du site www.garandeaumateriaux.com à ses risques et périls. La Société Nouvelle de Matériaux se réserve le droit à tout moment de modifier ou d'interrompre de manière temporaire tout ou partie du Site pour des raisons d'ordre technique ou autre et ce sans avoir à en informer préalablement le Client. La responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être engagée à raison des modifications et interruptions effectuées. L'obligation de fourniture de la Société Nouvelle de Matériaux se limite à une obligation de moyen.

ARTICLE 15. Dispositions générales

1. Modifications et renoncations.

La Société Nouvelle de Matériaux se réserve le droit de modifier les conditions générales d'utilisation. La Société Nouvelle de Matériaux informera le Client des modifications par courrier électronique et l'invitera à donner son accord sur les modifications. Les CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la commande du Client est celle en vigueur sur le Site à sa date de passation.

2. Droit applicable

Les conditions générales, tous les actes et opérations en vertu des présentes ainsi que les droits et obligations des parties aux présentes seront régis et interprétés conformément au droit français, et les parties se rallient à la juridiction de la France.

Selon la loi n°78-17 du 6 janvier 78, notre site www.garandeaumateriaux.com est déclaré à la commission nationale informatique et liberté (CNIL).

3. Réclamations – Litiges

Pour toute question ou réclamation, Le Client peut également contacter la Société Nouvelle de Matériaux par email contactmateriaux@groupegarandea.com ou par téléphone auprès de l'agence qui a réceptionné sa commande.

Le Client consommateur bénéficie, pour toute réclamation liée à un achat et déposée par écrit au cours des douze (12) derniers mois auprès de la Société et n'ayant pas abouti à un accord amiable, de la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation. La Société vous propose ainsi de saisir la plateforme de médiation MEDICYS :

- via son site internet accessible à l'adresse : www.medicys.fr ou
- en écrivant à l'adresse postale suivante : MEDICYS – Centre de Médiation et Règlement Amiable des Huissiers de Justice - 73 boulevard de Clichy 75009 PARIS.

La solution proposée par l'intermédiaire de la plateforme ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de mettre fin au processus de médiation. Si les parties ne parviennent pas à régler les litiges relatifs aux conditions générales dans les quinze (15) jours suivant une notification écrite adressée par l'une des parties à l'autre concernant ledit litige, ce dernier sera réglé par le tribunal compétent. Il est précisé que la phase de règlement amiable n'interrompt pas le délai de prescription.

04/2020

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PORTÉE (Définition du champ d'application).

Les clauses stipulées ci-dessous sont portées à la connaissance de nos clients particuliers et professionnels et font la loi des parties. Sauf stipulation contraire formelle et écrite de notre part, toute affaire traitée avec notre Société comporte l'acceptation sans réserve des conditions qui suivent les conditions générales ci-après énoncées, annulent formellement et expressément toutes les clauses et conditions contraires de nos co-contractants. Si l'une quelconque des clauses de ces conditions générales se révélait nulle pour quelque motif que ce soit, seule la (ou les) clause en cause serait réputée non écrite, la convention étant maintenue intégralement pour tous ses autres effets.

COMMANDES - VALIDITÉ DES CONVENTIONS.

Nos propositions de vente s'entendent sans engagement de notre part et sous réserve des stocks disponibles.

Toute modification éventuelle des commandes de produits disponibles en stock ne sera prise en compte que si elle nous parvient avant la mise en œuvre de notre procédure de chargement.

Pour les commandes de produits spécifiques, les conditions de toute modification devront être prévues contractuellement. Ces commandes pourront donner lieu à versements d'arrhes.

RIX

Nos marchandises sont facturées sur la base du barème des tarifs en vigueur au jour de la livraison, éventuellement diminué des réductions de prix négociées et nos prestations de service sur la base des tarifs en vigueur au jour de leur exécution.

En sus du prix des marchandises, des frais de transports, emballages et autres prestations nous facturerons des frais de facturation.

LIVRAISONS

1) Nos délais sont donnés à titre indicatif et représentant notre meilleure estimation, les retards éventuels ne peuvent ouvrir droit au profit de l'acheteur à indemnité, réduction de prix ou annulation de commande sauf convention expresse. Toutes nos marchandises sont vendues réputées prises en nos magasins. Elles voyagent aux risques et périls de l'acheteur, quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix de transport : franco ou port dû.

En cas d'avaries survenues en cours de transport, lorsqu'elles ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre les transporteurs conformément aux articles L 133-3 et L133-4 du Code de commerce. Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes la marchandise, les réclamations sur les quantités doivent être faites à la livraison. Les réclamations relatives à la conformité des matériaux ou produits, à l'exclusion de tout litige de transport, devront être faites dans les huit jours de la livraison.

2) En cas de livraison par nos camions, l'acheteur est tenu de prendre toutes dispositions pour que les véhicules puissent atteindre sans danger et sans risque le lieu de déchargement ; il doit assurer des voies d'accès faciles au lieu de livraison.

3) Le client demeure responsable des autorisations d'urbanisme nécessaires au déchargement de nos produits. En aucun cas notre Société ne pourra être tenue pécuniairement responsable d'un défaut d'autorisation d'urbanisme.

4) Pour nos clients particuliers la livraison s'entend par le transfert de la possession physique des marchandises. Celle-ci aura lieu à la date convenue et au plus tard dans les 30 jours suivants la signature de la commande.

EMBALLAGES

Les emballages, notamment palettes, sont consignés au taux en vigueur au jour de la livraison. Les emballages ne seront déconsignés, selon le barème en vigueur, que s'ils sont restitués en bon état, dans un délai de quarante-cinq jours à compter de leur livraison.

Il ne sera pas déconsigné d'emballages qui n'auront pas été livrés par nos soins.

Le retour des palettes est à la charge du client.

RETOUR DES MARCHANDISES

Aucun retour n'est accepté s'il n'y a eu d'entente préalable. Les retours ne sont pas acceptés si la livraison est conforme à la commande. Tout retour doit être effectué franco de port. Une décote sur la valeur d'achat d'origine pourra être effectuée.

RÉCLAMATIONS - AVIS DE DÉFECTUOSITÉ - GARANTIE

Lorsqu'une des parties au contrat ne se conforme pas à ses obligations, l'autre partie la met en demeure d'y satisfaire par lettre recommandée avec accusé de réception. Les réclamations concernant les avis de défauts devront être faites immédiatement pour les défauts apparents et dans les huit jours pour les défauts non apparents au premier abord.

Toutefois nous ne pourrions être tenus pour responsables des conséquences matérielles ou corporelles d'une utilisation erronée ou non conforme à la prudence ou aux usages. Le Client doit s'assurer lui-même de la compatibilité du produit avec l'usage qu'il désire en faire et respecter scrupuleusement les modes d'emploi et recommandations du fabricant.

Nos propositions de vente s'entendent sans engagement de notre part et sous réserve des stocks disponibles.

Toute modification éventuelle des commandes de produits disponibles en stock ne sera prise en compte que si elle nous parvient avant la mise en œuvre de notre procédure de chargement.

Pour les commandes de produits spécifiques, les conditions de toute modification devront être prévues contractuellement. Ces commandes pourront donner lieu à versements d'arrhes.

Nos clients particuliers sont réputés informés des dispositions des garanties légales dont ils jouissent au moment de la vente à savoir, la garantie commerciale, la garantie légale de conformité, et la garantie des vices cachés. Ils sont également réputés informés des moyens de leurs mises en œuvre.

Conformément à l'article L-211-4 et suivant du code de la consommation, nos clients particuliers sont informés que nous sommes tenus des défauts de conformité du bien. De plus, conformément aux articles 1641 et suivants du code civil nous sommes tenus des défauts cachés de la chose vendue.

Enfin, en vertu de la garantie légale de conformité il est rappelé à nos clients particuliers, personnes physiques qu'ils bénéficient :

- d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir,
- du choix entre la réparation et le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coûts prévues par l'article L211-9 du code de la consommation
- de la dispense de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivants la délivrance du bien,
- de l'application de la garantie légale de conformité indépendamment de toute garantie légale commerciale éventuellement consentie.

En cas de mise en œuvre de la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue conformément à l'article 1641 du code civil, nos clients particuliers, personnes physiques, peuvent opter soit pour la résolution de la vente, soit pour une réduction du prix et ce conformément à l'article 1644 du code civil.

MÉDIATION

Conformément aux articles L. 616-1 et R. 616-1 du Code de la consommation, si le client (consommateur personne physique) n'a pas obtenu satisfaction à la suite de sa demande formulée conformément à la procédure prévue à l'alinéa ci-dessus, celui-ci est averti que d'autres voies de recours s'offrent à lui et, en particulier, le recours à la médiation.

Le client pourra ainsi adresser sa demande de règlement amiable de son différend gratuitement au Centre de médiation et de règlement amiable des huissiers de justice (Médicys) par courrier à l'adresse suivante : Médicys 73 Boulevard de Clichy 75009 PARIS ou par voie électronique : contact@medicys.fr. Les modalités de saisine de Médicys sont disponibles sur son site internet : <http://www.medicys.fr/index.php/consommateurs/>.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Conformément à la loi 80-335 promulguée au journal officiel du 12 mai 1980 de convention expresse, il est arrêté ce qui suit :

- 1) Les produits vendus demeureront notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix. Le transfert de propriété ne s'opère au profit de l'acheteur qu'après règlement de la dernière créance.
- 2) L'utilisation du produit vendu est acquise à l'acheteur (Article 1930 du code civil).
- 3) Renonçant à l'application de l'article 1599 du code civil, notre Société autorise l'utilisation et la revente des fournitures non encore payées par l'acheteur.
- 4) Toutefois, en cas de retard ou de cessation de paiement, les créances nées de cette utilisation ou de cette revente, appartiendraient de plein droit à notre Société.
- 5) En cas de défaut de paiement et huit jours après une mise en demeure restée sans effet, la vente sera résiliée ce qui aura pour effet immédiat de rendre caduques les dispositions des paragraphes 2 et 3 ci-dessus. Notre société pourra reprendre alors le produit et les fournitures livrés. L'acheteur devra les restituer à la première demande. Notre Société remboursera les acomptes reçus après avoir opéré une déduction pour dépréciation de valeur de 20 % augmentée de 2 % par mois de la date de livraison à celle de la reprise effective du produit.
- 6) La responsabilité civile est transférée à l'acheteur dès la livraison.

PRIX - CONDITIONS DE PAIEMENT - PÉNALITÉS

Sauf convention contraire, nos ventes sont toujours faites au prix en vigueur au jour de la livraison. Les conditions et modes de paiement des matériaux sont :

- Paiement comptant lors de la livraison, en espèce, par carte bancaire ou par chèque de banque, sans escompte, sauf stipulation contraire.
 - Paiement à 45 (QUARANTE CINQ) jours fin de mois de facture par LCR, billet à ordre, virement commercial ou par chèque, sous réserve de l'accord express du vendeur.
- Le paiement du prix s'entend à la date d'envoi des chèques, effets de commerce et documents similaires. L'acheteur qui procède à des enlèvements réguliers et dont la solvabilité est constatée, soit par le vendeur, soit par un tiers, peut demander à bénéficier des modalités de paiement des "Clients en compte", à condition d'avoir communiqué au vendeur ses références bancaires et ses derniers bilans pour obtenir une ouverture de compte. En cas d'acceptation, le vendeur se réserve le droit à tout moment, en fonction des risques encourus, de fixer un plafond au découvert de chaque acheteur et d'exiger certains délais de paiement ou certaines garanties.

L'acheteur est constitué en demeure de payer par la seule échéance du terme, et ce sans nécessité de l'envoi d'un écrit. A défaut de paiement d'une échéance, l'intégralité de la créance deviendra exigible, et en application de l'article L. 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont payées après cette date. Le taux d'intérêt de ces pénalités est fixé au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 %. De plus si, lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une des ses obligations (retard de paiement, par exemple), un refus de vente pourra lui être valablement opposé, à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant. Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € par facture ; cette indemnité sera considérée comme accessoire de la créance et est indépendante des intérêts conventionnels de retard définis ci-dessus.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour toutes contestations, il est attribué compétence exclusive aux tribunaux de la circonscription judiciaire au lieu du siège social de notre Société. Toutefois pour les clients particuliers il sera fait attribution de juridiction aux tribunaux du lieu du domicile du client. En cas de litige nos clients pourront également avoir recours à la médiation conventionnelle. Cette attribution de compétence reste valable quel que soit le mode de paiement et même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Les indications portées sur les traites, factures ou avis ou clauses contraires de l'acheteur ne sauraient porter dérogation à cette attribution de juridiction.